

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 5 septembre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 7**

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Marcel RUINAT

**Absents excusés : 3**

Gilles GUINARD  
Michel BRUN  
Émilie SALVI

**Procurations : 2**

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE  
Émilie SALVI, procuration à Morgan FAURE

**Votants : 9**

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°20190913-01 : Dématérialisation des marchés publics : actualisation de la convention avec la Préfecture**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20190301-02 du 1<sup>er</sup> mars 2019 relative à l'obligation de transmettre les marchés conclus par la collectivité, au contrôle de légalité (Préfecture) dès lors qu'ils sont supérieurs à 209 000,00 € HT (marchés de travaux, fournitures et services) – cette transmission se faisant exclusivement par « papier ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est désormais possible de télétransmettre ces documents, au même titre que le sont d'ores-et-déjà les délibérations et les documents budgétaires (il est également prévu que les documents d'urbanisme rentrent dans le champ de la télétransmission, mais la date d'entrée en vigueur a été reportée).  
Un avenant à l'actuelle convention liant la Préfecture de l'Isère à la Commune d'Ornon est nécessaire pour télétransmettre les documents relatifs aux marchés publics. Il est donné lecture de l'avenant à la convention.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** d'approuver l'avenant à l'actuelle convention organisant la transmission électronique des documents relatifs aux marchés publics,  
et **autorise** Madame le Maire à signer avec le Préfet de l'Isère le présent avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**